Bulletin d'infos communales **1er trimestre 2025 N°117**

Directeur de la publication
Robert DESCHAMPS
Mise en page : Mairie du BOURG D'HEM
Dépôt légal : Décembre 1995
Imprimé par nos soins

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE p.1-2
INFOS PRATIQUES p.3
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL p.3-5
MARC BLOCH ET LE BOURG D'HEM p.6
BRÈVES p.7-8

Bonjour à tous,

Voici entamée la dernière année du mandat que vous nous avez confié. Au mois de mars prochain c'est une nouvelle équipe qui sollicitera nos suffrages et qui s'apprêtera à prendre en charge la gestion de notre jolie commune.

L'équipe en place est dès à présent à disposition de celles et ceux qui souhaiteraient s'engager ou en savoir peut-être davantage sur le rôle des élus, leurs tâches et obligations ou sur quelques aspects trop méconnus de la gestion communale. Pour ma part je considère qu'il s'agit là de l'une des plus belles missions que l'on puisse remplir quand on aime son lieu de vie. Elle a ses exigences, notamment en termes de disponibilité, mais elle apporte de grandes satisfactions et s'inscrit dans la longue histoire de nos villages.

En ce qui nous concerne, nous terminons notre mandat avec toujours la même détermination. Et nos derniers chantiers avancent… Ce sont les entreprises EBL-SOGEA pour les réseaux et TPCRB pour la station d'épuration qui ont été désignées pour réaliser les assainissements de la Villaine et de Combrant du haut. Durant les premières réunions de chantiers nous avons décidé d'organiser les travaux en plusieurs tranches. Ils ont d'ores et déjà débuté à la Villaine il y a quelques jours pour une durée d'environ six semaines. À l'issue de ce délai, l'équipe se rendra à Combrant pour mettre en place le réseau qui reliera le village du haut à la lagune déjà existante. En parallèle, à la Villaine l'entreprise TPCRB construira la station d'épuration qui sera mise en service à l'issue des travaux et après une phase de test. Bien sûr nous serons conduits à prendre des mesures de restriction de circulation durant cette période et quelques déviations temporaires seront mises en place.

Concernant les travaux dans le bourg (maison multigénérationnelle, aménagement de la grange et création du réseau de chaleur), le cabinet d'architecte et le bureau d'études nous ont présenté leurs premières

propositions. Vous les trouverez en bas de page et pourrez constater qu'il s'agit bien là d'un projet ambitieux pour le Bourg d'Hem puisqu'il a pour but de créer un espace de vie et de convivialité et d'offrir un panel de services qui nous manquent aujourd'hui. Nous en reparlerons dans les prochains mois et nous sommes à votre entière disposition si vous désirez davantage de renseignements.

Des travaux sont également prévus au village du Temple sur le terrain de la lagune d'assainissement. D'ici quelques semaines en effet un nouveau pylône de téléphonie multi-opérateurs y sera installé par l'entreprise Bouygues. Il offrira, et c'est une bonne nouvelle, une meilleure réception sur la commune de Chéniers ainsi qu'au Temple, aux Fougères et au Guémontet, réduisant ainsi considérablement le nombre de zones blanches dans la commune.

Pour conclure, je voudrais remercier Josiane qui est venue à votre rencontre du 16 janvier au 15 février pour réaliser le recensement de notre population. Comme d'habitude elle a effectué cette mission importante avec beaucoup de gentillesse et d'efficacité. Une réflexion sur les premiers chiffres de ce recensement laisse apparaître pour notre commune une très légère baisse du nombre d'habitants (moins de 10). Rien d'inquiétant cependant puisque cette baisse est largement compensée par le fort accroissement du nombre de résidence secondaires qui représentent aujourd'hui une habitation sur deux au Bourg d'Hem (contre 2/10 sur l'ensemble du département). Cela s'explique bien sûr par l'attractivité touristique de notre commune mais c'est également une probable conséquence de la suppression de la taxe d'habitation sur le logement principal qui a conduit quelques administrés à modifier leurs déclarations fiscales.

Quoiqu'il en soit je vous souhaite de profiter au mieux de cette belle saison de printemps qui arrive. Au vu des réservations, elle s'annonce particulièrement prometteuse sur le plan touristique, souhaitons que la météo nous soit cette année favorable !

PROJET

MAISON MULTIGÉNÉRATIONNELLE

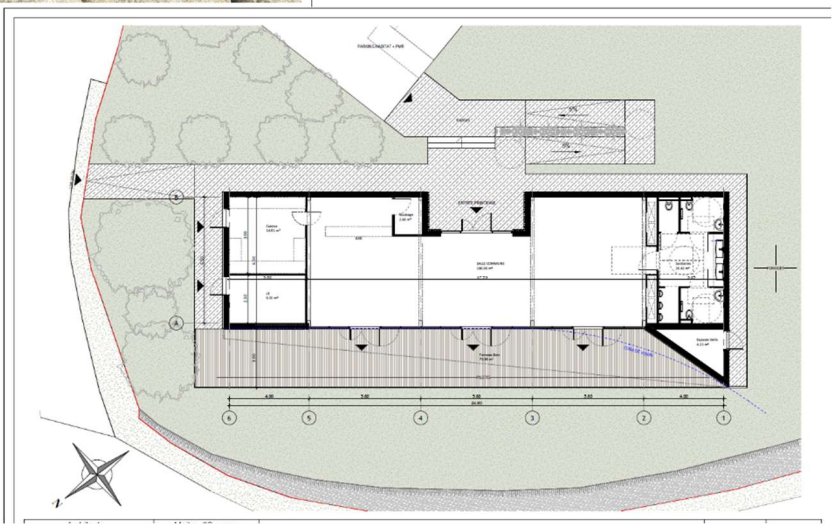

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la Mairie

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	*9 H – 12 H 30*	*Fermé au public*
Mardi	9 H - 13 H	Fermé
Mercredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 18 H
Jeudi	9 H - 13 H	Fermé
Vendredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 16 H
Samedi	Par mail et téléphone uniquement	

☎ : 05.55.62.16.57 **Mail : mairie.le-bourg-dhem@wanadoo.fr**
🖷 : 05.55.62.11.22 **Site Internet : http://www.lebourgdhem.fr** **mairiebourgdhem**

TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP **L'APPLICATION MOBILE DE LA COMMUNE**

URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, il est possible de déposer les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) de manière dématérialisée à l'adresse mail urbanisme.lebourgdhem@orange.fr

Permanences et fonctions :

Maire (M. DESCHAMPS) : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 10 h à 12 h
1er Adjoint (M. POTHEAU) chargé du tourisme et de la vie locale : vendredi 10 h à 12 h.
2è Adjoint (M. Denis LENOBLE) : chargé de la surveillance et de la responsabilité des travaux communaux, présent tous les débuts de matinée.

Assistante Sociale

UTAS La Souterraine : 05.55.63.93.00

Urgences :

Médecins de garde : (nuit de 20 h à 8 h et week-end) : 05 55 41 82 02

Pompiers : 18 Pharmacies de garde : 32 37 SAMU : 15

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

I) Séance du 19 février 2025

Le compte rendu de la séance ordinaire du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter une question à l'ordre du jour :
- Déjections canines

Le Conseil Municipal accepte cette adjonction.

1- Occupation du domaine public pylône multi-opérateur Télécom

Dans le cadre d'une exploitation d'équipements de communications électroniques et audiovisuels BOUYGUES TELECOM, la société CELLNEX France INFRASTRUCTURES demande à la Commune du Bourg d'Hem une occupation du domaine public sur une partie de la parcelle cadastrée A 676, afin d'y implanter un pylône et tous les équipements techniques associés. La convention jointe à la présente délibération définit les obligations de l'occupant et notamment :

- La périodicité de la convention, soit 12 ans ;
- La redevance annuelle d'un montant de 1 500 euros avec une indexation fixe de 1% ;
- La superficie exploitée de 64 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à CELLNEX France INFRASTRUCTURES pour l'occupation du domaine public soit 64 m² sur la parcelle A 676, afin d'y installer, exploiter et maintenir une station radioélectrique d'Infrastructures et d'Equipements Techniques pour la fourniture des Services ;

2- ASSAINISSEMENT COMBRAND ET LA VILLAINE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le village de Combrand et mise en place de l'assainissement collectif dans le village de La Villaine font l'objet d'une procédure adaptée.

- La remise des offres était fixée au 14 février 2025 à 12 h 00.
- 5 entreprises ont déposé une offre.

Il présente le rapport du Maître d'œuvre classant les offres au vu des critères de jugement définis au règlement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE 02 lots relatifs à d'extension du réseau d'assainissement dans le village de Combrand et mise en place de l'assainissement collectif dans le village de La Villaine :

LOTS		ENTREPRISES MIEUX-DISANTES	MONTANT DU MARCHÉ HT
LOT N°1	Réseau de collecte des eaux usées	EBL-SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE 23000 GUERET	216 510,00 €
LOT N°2	Station de traitement des eaux usées	TPCRB 23000 ST SULPICE LE GUÉRETOIS	44 967,50 €
TOTAL			261 477,75 €

3- ASSURANCE STATUTAIRE AGENTS RÉGIME GENERAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel affilié à l'IRCANTEC doit être souscrit, il convient de prévoir les modalités d'un contrat.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code des marchés publics et a fait l'objet d'une procédure sans formalisme particulier » (seuil entre 0 € et 40 000 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE RETENIR la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel affiliés à l'IRCANTEC (stagiaire, titulaire, contractuel) prenant effet à compter du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

4- MACHINE À PAIN

Le Maire présente une proposition d'installation d'une machine à pain dans le bourg.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour de ne pas compromettre les tournées de la boulangerie.

5- DÉJECTIONS CANINES

Monsieur le Maire rappelle que des distributeurs de sacs pour déjections canines ainsi que des poubelles ont été installés dans le bourg et à la plage. Il précise qu'une campagne de sensibilisation a été réalisée par le biais du bulletin municipal.

Il explique que malgré cela il est fréquemment constaté la présence sur la voie publique, les espaces verts publics de déjections canines. Celles-ci occasionnent des désagréments visuels, olfactif et sanitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer une amende forfaitaire de 45 € pour toute personne ne ramassant pas les déjections de ses chiens sur la voie publique.

7- QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire fait part des travaux réalisés dans le gîte d'étape et des achats réalisés et prévus pour le hameau de gîtes. Les stores des chambres 7 et 8 ont été changés et les poignées des portes des chambre ainsi que la porte d'entrée sont en cours de remplacement dans le gîte d'étape. 4 matelas vont être remplacés et des grille-pains vont être achetés pour le hameau de gites.

Des travaux d'entretien des bâtiments du camping vont être réalisés en mars et avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45

MARC BLOCH ET LE BOURG D'HEM

Pour le volume de Mémoires 2024 de la SSNAHC (Société des Sciences Naturelles, Archéologiques et Historiques de la Creuse).

En 1930 quand Marc Bloch s'installe au Bourg d'Hem, la commune compte 620 habitants. L'activité agricole représente encore la première source de revenus ; chaque foyer est une petite, voire une très petite ferme. Mais les soues, les étables, les bergeries et les basse-cour renferment généralement suffisamment d'animaux pour assurer avec le potager l'autosuffisance alimentaire de la famille. Si l'année a été bonne, elle ne manquera pas de se rendre à l'une des nombreuses foires à bestiaux organisées alors dans la région pour monnayer le surplus de sa production et participer ainsi un peu plus à la vie économique. La commune abrite également de nombreux artisans : quatre sabotiers, trois maréchaux-ferrants, quatre menuisiers, des maçons, tailleurs de pierres, plâtriers et charpentiers, un restaurant, un boucher-maquignon, plusieurs épiceries, deux moulins sur la rivière et une bonne dizaine de bistrotiers. L'école communale quant à elle regroupe une centaine d'enfants répartie dans 3 classes d'âge, ils iront pour la plupart jusqu'au certificat d'études.

La jolie propriété acquise par la famille Bloch se situe au lieu-dit Les Fougères. C'est un hameau entièrement agricole et la belle maison trône à l'entrée du village, on l'appelle ici « Le château ». La famille y réside plusieurs semaines durant l'été. La maison est ainsi la première et la seule résidence secondaire de la commune (contre 48% aujourd'hui).

Marc Bloch a donc choisi de s'installer dans un paysage qu'il connaît bien et qu'il a lui-même défini comme « le bocage de l'Ouest ». Les chemins creux, les sous-bois, les bords de rivière, les pâtures bordées de haies vives reliées les unes aux autres par des barrières ou des échaliers lui permettent d'effectuer les longues promenades qu'il affectionne. Son œil exercé d'historien-géographe est naturellement séduit par nos paysages vallonnés, la polyculture-élevage alors en cours dans chacune de nos fermes creusoises, l'outillage rural dont il observe l'utilisation avec une grande attention. Il en discute longuement avec ses voisins paysans. Il admire cette « habitude des gestes » dont ils font preuve dans le maniement des outils qui sont pour la plupart forgés sur place puis assemblés par le charron ou le menuisier du village. Durant ses étés creusois où il suit de près fenaisons et moissons, il observe les différentes techniques, les usages agraires, comparant les avantages et les inconvénients de la faucille ou de la faux, il s'inquiète de voir l'agriculture tarder à se moderniser mais se réjouit de constater que les pratiques ancestrales continuent de perdurer en pays marchois.

Nul doute que bon nombre de ses observations et de ses réflexions font l'objet de discussions animées avec son ami Louis Lacrocq qui habite le bourg voisin de la Celle Dunoise et qui vient de publier la Monographie de sa commune quand Marc Bloch s'installe aux Fougères. Peut-on imaginer meilleur guide que Louis Lacrocq l'enraciné pour découvrir la région ? De « sa chère Creuse » comme il aimait à l'appeler, il connaît chaque vieille pierre, chaque édifice qui recèle un brin de mémoire. Il a plaisir à les faire découvrir à son prestigieux voisin, à confronter leurs visions. Pour l'un « l'histoire véritable ne pouvait être qu'universelle » alors que pour l'autre elle se révèle dans chaque trésor de notre petit patrimoine. Quoi qu'il en soit, de leurs échanges et discussions probablement passionnés est née une amitié profonde et indéfectible.

C'est une autre sorte de sentiment qui semble avoir lié Marc Bloch à ses proches voisins paysans. Cet « homme de la ville », cet intellectuel d'une grande simplicité qui engageait volontiers les conversations était d'une parfaite courtoisie ; il avait combattu lui aussi durant le 1er conflit mondial, et avait même pour son courage été décoré de la croix de guerre et de la légion d'honneur. Cela inspire le respect et crée naturellement des liens de fraternité avec les anciens combattants et leur famille. Ainsi Marc Bloch, son épouse et ses six enfants trouvèrent aux Fougères un lieu de repos et un cadre propice à la réflexion et à l'écriture. Ils y découvrirent aussi une communauté respectueuse, discrète et accueillante qu'ils ne tardèrent pas à intégrer pleinement.

C'est d'ici, qu'après la débâcle de 1940 il rédigea « L'étrange défaite » puis qu'il partit vers l'ultime sacrifice en intégrant les réseaux de résistance de Lyon.

Aujourd'hui encore la maison appartient aux descendants de Marc Bloch. C'est son arrière-petite-fille Elsa qui en est propriétaire et qui l'occupe actuellement. Elle compte y développer une activité maraîchère et redonner un peu de lustre à cette grande demeure trop longtemps inoccupée. Son premier chantier sera de lancer la rénovation de la bibliothèque, lieu de réflexion et d'histoire s'il en est. La commune entière s'en réjouit et s'honore d'y participer.

RD

PIERRE BOURDAN

Après restauration, le musée de l'Ordre de la Libération est venu réinstaller la vareuse de Pierre Bourdan dans une nouvelle vitrine.
On peut églement y voir le pistolet qu'il portait durant la guerre, son stylo et portefeuille ainsi que ses décorations :

- Légion d'Honneur
- Croix de guerre
- Croix de la Libération

AVIS AUX HABITANTES ET HABITANTS DU VILLAGE DE COMBRAND

Nous sommes plusieurs habitants du village de Combrand à souhaiter mettre en culture une partie du bien de section (A 1662), c'est-à-dire la partie haute du communal entre les villages du Haut et du Bas. En plus de récolter des pommes de terre, ce serait l'occasion de se rencontrer et de cultiver du lien.

Les différentes étapes se feront en fonction des disponibilités et des compétences de chacun.

Si cela vous intéresse, veuillez contacter Stéphane Drevet au 0783598523.

Bon Printemps à vous.

Stéphane

Communauté de communes du Pays dunois
25 mars, 07:00 ·

[💧 Rappel_OPÉRATION RÉCUPÉRATEURS D'EAU PLUVIALE 💧]
Après le succès rencontré durant l'année 2024, l'opération de revente des récupérateurs d'eau pluviale est officiellement reconduite pour l'année 2025 !
Engagée dans une opération collective d'économie d'eau suite à plusieurs années de sécheresse sur le territoire, la Communauté de communes du Pays dunois propose, depuis l'année dernière, une opération d'achat groupé de récupérateurs d'eau pluviale à un prix attractif à destination des habitants des 17 communes du territoire.
▶Les commandes sont à passer une seule fois en ligne à raison d'un récupérateur par foyer.
▶ Vous êtes intéressés ? Lien vers le formulaire en ligne du bon de commande, pour une prise en charge plus rapide : https://urlr.me/2fzEU5
Les modalités de mise en œuvre juste ICI : https://urlr.me/DfYXZy
Pour toutes questions : 05 55 89 12 03 - service.eau@ccpaysdunois.fr

Fermeture du réseau téléphonique cuivre et Internet ADSL sur la commune, IL EST TEMPS DE PASSER À LA FIBRE !

Dès maintenant, préparez-vous à passer à la fibre pour éviter la coupure de vos services télécoms (téléphone, Internet, téléalarme, télésurveillance…) au plus tard le 31 janvier 2027

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau télécom historique en cuivre, ouvert il y a plus de 50 ans, a atteint ses limites. Orange (ex. « France Telecom ») a donc décidé de fermer progressivement et par lot de communes le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire. **Désormais, le réseau public de fibre optique déployé sur la commune grâce à vos collectivités devient donc le réseau fixe de référence pour répondre aux besoins des particuliers et des professionnels en matière de services télécoms.**

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin du téléphone fixe et des autres services utilisés au quotidien (Internet, télévision, Vidéo à la demande, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services est d'ores et déjà disponible sur le réseau public fibre ouvert sur notre commune. Pour y accéder, il faut vous abonner à la fibre auprès d'un opérateur. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision si vous souhaitez uniquement conserver une ligne téléphonique fixe. Sur le réseau public fibre, vous pouvez parfaitement choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Si vous n'êtes pas encore passé à la fibre, il faut sans tarder vous y préparer pour éviter la coupure de vos services au plus tard le 31 janvier 2027. Tout le monde est concerné (particulier, professionnel, association…) ; que vous ayez seulement le téléphone fixe ou que vous utilisiez d'autres services (Internet, TV, services spéciaux, etc.). En revanche, si vous êtes déjà passé à la fibre, vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture.

Les étapes pour passer à la fibre :

1 - Vérifier que votre adresse a bien accès à la fibre. Soit sur le site Internet de Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD) : https://www.nathd.fr/eligibilite, soit en appelant NATHD au 0 806 806 0 06, du lundi au vendredi, de 8h à 19h. Prix d'un appel local – Service gratuit.
2 – Si votre adresse a accès à la fibre, **rapprochez-vous de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire un abonnement à la fibre**.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications et assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur.

Pour en savoir plus : https://www.nathd.fr – 0 806 806 0 06